

## Directive d'homologation

### Instructions pour la présentation des textes d'étiquettes

Le but de ce document est de fournir des instructions aux titulaires d'homologation sur la présentation des textes d'étiquettes, pour qu'ils se prêtent à l'informatisation. Cela permettra au personnel de la Direction de l'industrie des produits végétaux d'examiner les étiquettes plus rapidement et plus efficacement.

Le texte des étiquettes, sur support lisible par ordinateur, est également mis à la disposition de l'industrie, des chercheurs et du public, grâce aux efforts conjoints du personnel de la Direction de l'industrie des produits végétaux et du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Le texte peut être consulté par recherche en direct ou par lecture d'un disque compact (CD-ROM) appelé « disque CCINFO », vendu par abonnement par le CCHST. Ce disque contient des renseignements sur l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi que sur les produits homologués. Il peut être lu par un ordinateur personnel compatible IBM ou Mcintosh, muni d'un lecteur de disques compacts.

Cette directive remplace la Circulaire aux titulaires d'homologation R-1-237, datée du 12 juin 1989, la Circulaire à la profession T-90-03, datée du 11 avril 1990, et l'addenda T-90-03, daté du 8 octobre 1991.

Le présent document est publié sous les auspices du Comité interministériel exécutif sur la lutte antiparasitaire où siègent des représentants des ministères fédéraux de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, de la Santé, de l'Environnement et des Ressources naturelles.

*(also available in English)*

**Le 30 mars 1994**

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
I.A. 6606D1  
2250, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9

Internet : [pmra\\_publications@hc-sc-gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc-gc.ca)  
[www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)  
Télécopieur : (613) 736-3798  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799

**Les textes d'étiquette doivent être présentés de la façon suivante :**

1. Texte WordPerfect ou ASCII sur disquette informatique de 3½ po ou 5¼ po, double ou haute densité. D'autres normes peuvent être également acceptables. Les demandes concernant les situations spéciales doivent être adressées par écrit ou par téléphone aux coordonnées indiquées plus loin.  
**ou**  
Texte dactylographié sur papier ordinaire blanc 8½ x 11 po ou A4 (métrique).
2. Lignes de 78 caractères au maximum.
3. Supprimer ou remplacer les caractères spéciaux ci-après :
  - symbole des degrés [remplacer par 'C ou deg C]
  - symbole de la marque enregistrée [remplacer par (MD)]
  - symbole de la marque de commerce [remplacer par (MC)]
  - lettres majuscules avec accent
4. Le français et l'anglais doivent être présentés dans des fichiers distincts portant le numéro d'homologation plus l'extension FR pour français et ENG pour *English*.
5. Les textes doivent commencer par l'aire principale d'affichage (qui sera bilingue si c'est ainsi qu'elle apparaît sur l'étiquette), les aires d'affichage secondaires venant après.
6. Envoyer le texte au :

Directeur  
Service d'information  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2250, promenade Riverside  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K9

ATT. : Compilatrice des textes d'étiquette

Pour toute question, appeler le technicien au numéro (613) 993-4544.

Si vous voulez empêcher que le public ait accès à vos étiquettes, vous pouvez le faire en nous demandant de placer un "code de protection". Avec ce code, les renseignements ne sont accessibles qu'à la Direction et aux ministères-conseils. La "protection" peut être retirée à n'importe quel moment.

Toute modification approuvée des étiquettes doit être accompagnée d'un nouveau texte complet, soit sur disquette soit sur papier, que l'on soumet avec les cinq (5) exemplaires de l'étiquette imprimée.

Pour toute question concernant le présent document, s'adresser au :

Service d'information  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2250, promenade Riverside  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K9  
Service de renseignements: 1-800-267-6315  
(Au Canada seulement)